



Versailles, le 24 mars 2010

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la sixième réunion du Conseil de Quartier Notre-Dame,  
qui s'est tenue le 16 mars 2010**

Personnalité présente : Marie Boëlle, Maire-adjoint de Versailles, déléguée au Commerce et au Tourisme.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Patrick Bouy, Secrétaire Général du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Bénédicte d'Aboville, Stéphanie Besancon, Agnès Desplats, Christine Jauffret-Guillard,  
Florence de Lalande, Véronique Le Camus, Carole Richard, Chantal Rozier-Chabert,  
Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberger, Yves Cambier, Jean Coupu, André Coustaury,  
Jean Deschard, Marc Edeline, Laurent Giry, Olivier de La Faire, Claude Lavaste,  
Bruno Lockhart, Baudouin de Monts, Michel Morgenthaler, Dominique de Perthuis,  
Gwilherm Poullennec, Conseillers de quartier.

Absents excusés : Nicolas d'Avout, Kévin-Antoine Eloy, Conseillers de quartier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie

Début de réunion : 20 h 30

Fin de réunion : 22 h 30

La Présidente, Marie Seners, introduit cette sixième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame.

**I) Exposé de Marie Boëlle, Maire-adjoint déléguée au Commerce et au Tourisme**

• **Commerce**

Versailles est une ville de 90.000 habitants à l'activité commerciale atypique pour une ville de cette taille, du fait de la proximité de Paris et de deux centres commerciaux mastodontes sur les communes limitrophes, Parly II et Velizy II. Autre particularité, liée à l'histoire, la ville ne compte pas un seul centre mais trois quartiers commerçants majeurs, Notre-Dame mais aussi St Louis et Montreuil, et des axes de circulations importants rendant les flux difficiles entre les différents pôles.



Ceci dit Versailles dispose d'un commerce de proximité de qualité, entre autres son commerce de bouche. A noter qu'on assiste aujourd'hui à un phénomène encourageant pour éviter l'évasion commerciale vers les centres commerciaux voisins : la remontée du commerce d'équipement de la personne, avec un effet d'entraînement, l'implantation d'une enseigne attirant ses concurrentes.

Une charte de bonne conduite a été signée en 2008 avec les principales banques aux termes de laquelle le rachat d'un commerce pour y installer une agence bancaire est soumis à une discussion préalable avec la Ville. La Ville n'a pas droit de veto mais possède quelques armes dissuasives efficaces qui permettent, dans le périmètre de sauvegarde du commerce, d'éviter la prolifération des établissements de services au détriment du commerce de détail considéré comme une valeur à préserver et à développer.

La Ville ne préempte que très peu compte tenu du prix élevé des cessions, et seulement dans des cas particuliers tels que la préservation architecturale.

Il existe à Versailles 1500 commerces dont 700 dans le seul quartier Notre-Dame.

La récente opération « Achetez versaillais » avec 800 promotions en ligne pendant les fêtes participe de la volonté d'inciter les Versaillais à se réapproprier leur centre-ville

Un « Guide du commerce » en préparation sera édité en novembre.

Unique en France, l'opération « Versailles portage » connaît un grand succès. Les commerçants adhérents, actuellement au nombre d'une centaine, offrent à tout acheteur la livraison à domicile de leurs achats, le plus souvent sans limite inférieure de montant. On cite un charcutier qui a livré une seule tranche de jambon à une personne dans l'incapacité de se déplacer. Bien plus, ce même service transporte les habitants qui le demandent de leur domicile vers un commerce adhérent, ainsi des personnes âgées vers un coiffeur. Les commerces adhérents sont pratiquement tous versaillais, mais le périmètre de « Versailles portage » s'étend sur la communauté d'agglomération du Grand Parc qui le subventionne. Le service compte quatre camionnettes et quelques mobylettes. Il joue en plus un rôle d'insertion sociale puisque les chauffeurs sont des personnes en recherche d'emploi. Leur contrat est limité à 23 mois pour obtenir un effet tremplin et une bonne rotation des personnes à insérer ou réinsérer. La liste des commerçants adhérent à « Versailles portage » sera publiée au mois de mai dans le magazine de la ville.

Autres opérations dynamisantes : « Commerce en fête » (pendant le Mois Molière), « Les commerçants ont du goût », « Le guide des restaurateurs ».

En 2015, toutes les boutiques devront être équipées pour les handicapés, selon les quatre handicaps que sont le handicap moteur, le handicap mental, la cécité, la surdité. Une action est engagée, qui commence par le « circuit des trois gares ». Sur ce circuit, partant de la gare RG vers la gare RD puis celle de Chantiers, tous les commerces seront incités à s'équiper rapidement pour les handicapés, grâce à des subventions d'Etat. L'objectif est que Versailles soit une ville pilote dans ce domaine, à l'image de son Office du Tourisme qui est le seul en Ile de France à être labellisé pour les quatre handicaps.



- **Tourisme**

Versailles est une ville d'excursion et non de séjour, visitée par 7 millions de personnes par an. L'attraction touristique majeure reste évidemment le château. La dépense moyenne en ville est évaluée à seulement 30 euros par touriste et par jour.

Les touristes venant en car visiter le château à la journée ne représentent que 25% du total. C'est les 75% restant auxquels on s'intéresse en vue de les fixer et de leur faire découvrir autre chose que le château.

Un « guide du tourisme de Versailles » a été réalisé en 2009 qui donne toutes les clefs pour découvrir la ville et ses sites remarquables ainsi que ses hôtels et restaurants et boutiques grâce à un partenariat signé avec la région via le Comité Régional du Tourisme. Il est disponible aux aéroports de Roissy et d'Orly.

L'an dernier a été inaugurée une « chasse au trésor » pour faire connaître les curiosités et les sites remarquables de la ville de Versailles. Cette manifestation a connu un succès considérable en rassemblant 2000 personnes par un samedi pluvieux. Elle sera rééditée le 8 mai 2010.

Le projet Richaud comprendra quelques « grandes cellules », surfaces commerciales de 300 à 400 m<sup>2</sup> (calibre qui fait défaut à Versailles). Cela permettra d'attirer d'autres enseignes qui recherchent ces « grandes » cellules.

Réponses aux questions posées par des Conseillers :

- Pour réaliser des équipements en faveur des handicapés, les commerçants qui se trouvent sur le parcours test peuvent obtenir une assistance technique et une subvention. Il suffit d'en faire la demande à la Mairie. Le montant de la subvention est de 130.000 euros, pour 2010.
- Il est toujours difficile de mesurer précisément l'impact de chacune des opérations de promotion du commerce et du tourisme mais notre barème est la satisfaction des associations de commerçants, des hôteliers et des restaurateurs.
- La clientèle versaillaise a changé ; elle reste très initiée.
- La ville est très attentive à maintenir les commerces, même dans les secteurs d'habitation car elle a de nombreuses demandes de petits locaux pour des professions libérales qui ne nécessitent pas d'emplacement N°1 ; pour cela elle veille à éviter toute transformation de commerce en habitation. La demande est en effet fréquente. La réciproque est également interdite mais la demande est rare.
- La possibilité de créer un commerce générateur de nuisances ou contraire aux bonnes mœurs est soumise à l'accord de la copropriété de l'immeuble où il est prévu de l'installer. La Ville ne dispose de possibilités d'opposition qu'a posteriori par le biais des règlements d'hygiène, des contraintes d'urbanisme ou en cas de trouble à l'ordre public, ou de plaintes de voisinage.
- Des candidats sont déjà sur les rangs pour installer des commerces rue Foch sur le nouveau Richaud, mais le moment n'est pas encore venu.

Documents distribués aux Conseillers .:

- mini plan de Versailles,
- guide du tourisme à Versailles,
- guide des recettes versaillaises.



## **II) Approbation du procès verbal de la réunion précédente du 8 décembre 2009**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

## **III) Point sur les sujets traités dans les commissions**

- **Commission Grands Projets** (exposé de Marie Seners)

- rue Carnot

Conformément à ce qui avait été prévu lors du précédent Conseil de quartier, une phase de test a été réalisée en février 2010.

La Commission grands projets du Conseil de quartier s'est réunie pour en évaluer les effets et faire des propositions.

De l'évaluation de l'essai établie par la commission, il ressort que :

- ✓ L'impression générale est bonne.
- ✓ L'accroissement de la capacité de stationnement est très net.
- ✓ La vitesse des voitures a diminué, ce dont la directrice et les parents d'élèves de l'école Carnot se déclarent très satisfaits.

La Commission a adressé aux services techniques des propositions :

- ✓ En effet un défaut d'alignement des véhicules stationnant en épi est déploré. Il tient au fait que ces places de stationnement ont une longueur de 5,75 m (au lieu de 5,15 m). A noter que leur réduction ne serait malheureusement pas suffisante pour réaliser une piste cyclable (qui nécessiterait 1,5 m de voirie hors marquage) L'idée d'implanter des « stop-roues » présente des inconvénients dirimants pour la sécurité des piétons. La solution n'est donc pas encore trouvée.
- ✓ La création d'un passage pour piétons devant le marchand de cycles est retenue.
- ✓ Le STOP de la rue Madame sera déplacé.
- ✓ La neutralisation des triangles au droit des portes cochères, afin d'y éviter le stationnement des véhicules, sera réalisée.
- ✓ L'installation de jardinières au coin des rues n'est pas retenue en raison de la gêne de visibilité et des frais d'entretien importants engendrés.

- Rue Hoche

Evaluation par la Commission :

- ✓ L'impression générale est plus mitigée.
- ✓ Il s'avère, selon des comptages, que la piste cyclable est très fréquentée.

La Commission a adressé aux services techniques des propositions qui ont été acceptées :

- ✓ Réaménagement de la place de transports de fonds, de manière qu'elle ne soit pas utilisée abusivement et obstrue ainsi la piste cyclable.
- ✓ Installation, devant La Calèche, d'un deuxième stationnement 15' gratuits.
- ✓ Marquage d'une priorité piétons sur la piste cyclable au niveau de la pharmacie, pour sécuriser le passage piéton.



## Conseil de quartier Notre-Dame

- Plan de stationnement Hoche-Carnot
    - ✓ La détermination des zones de stationnement (rouge, orange ou verte) est toujours à l'étude.
    - ✓ Un participant alerte sur la nécessité de synchroniser les modifications de la place Hoche avec celles de la place Gambetta.
  - Place Gambetta
    - ✓ L'Architecte des Bâtiments de France a autorisé la couverture des pavés, sur la voie de circulation, par de l'enrobé. Les travaux seront réalisés courant mai place Gambetta, mais cet été seulement rue Robert de Cotte en raison de la difficulté particulière des travaux sur ce tronçon. Le recouvrement des pavés, par opposition à la création d'une véritable chaussée après leur dépose, est une solution à durabilité moins longue (On annonce un entretien tous les 4-5 ans).
    - ✓ Cette décision est un progrès majeur attendu depuis longtemps par les riverains.
    - ✓ Le parking de la place Gambetta sera réalisé pour le 15 mai. Le choix du mobilier urbain est en cours de réalisation.
    - ✓ Des participants signalent le risque que des cars et des minibus ne tentent de stationner place Gambetta. On suggère d'informer les sociétés de transport.
  - avenue Nepveu (Nord)
    - ✓ Les travaux d'aménagement du couloir pour les cars débiteront dès la semaine prochaine et seront terminés au plus tard mi-mai pour la saison touristique.
  - avenue de Paris – rue Montbauron
    - ✓ L'aménagement est de la compétence du Conseil Régional avec lequel quelques divergences sont apparues au sujet des solutions envisagées. Le projet semble pour le moment en sommeil.
- **Commission Animation** (exposé de Dominique Roucher)
    - Cette commission a dû chercher ses marques au début et les a trouvées depuis.
    - But des actions d'animation : renforcer le lien social et la solidarité.
    - Une des actions menées est la veille des personnes isolées et des personnes âgées selon l'exposé fait par Corinne Bébin et Carole Richard lors du précédent Conseil de quartier et selon la formule « solidarité de village » trouvée depuis. Le dispositif s'appuyant sur les commerçants, médecins, etc. a déjà révélé son efficacité sur des cas concrets et va être entretenu et renforcé par des actions d'information auprès de ces acteurs et de l'ensemble des habitants du quartier Notre-Dame.
    - La Commission Animation a souhaité s'appuyer sur la manifestation nationale « La Fête des Voisins » du 28 mai pour organiser un dîner de quartier dans un esprit proche de celui de cette fête des voisins, afin notamment de faire davantage connaître le Conseil de quartier, instance de proximité et de relais entre la Municipalité et les habitants. Il est prévu de condamner la rue Saint-Lazare et d'y installer des tables et 200 chaises. Chacun apportera son panier. La Mairie devrait fournir le mobilier. Un Conseiller suggère que les commerçants offrent, par exemple, les boissons. Des tracts seront distribués qui pourraient comporter une publicité de sponsors éventuels.
    - La mobilisation de chacun des membres du Conseil est souhaitée pour la préparation et l'animation de cette soirée.



- Il est décidé de faire, chaque mois de septembre, un pot des nouveaux arrivants conjointement avec la maison de quartier et avec la collaboration de Versailles Accueil. Le premier se tiendra le vendredi 17 septembre 2010 à 19h à la Maison de quartier. Chacun est invité à repérer les arrivants des douze mois écoulés (une recherche via les services de la Mairie sera également effectuée).

#### **IV) Calendrier**

- **Dîner de quartier/ Fête du quartier** : vendredi 28 mai 2010.
- **Conseil de Quartier**: mardi 15 juin 2010.
- **Pot des nouveaux arrivants** : vendredi 17 septembre 2010.

#### **V) Questions diverses**

- **Aménagement de la rue du Colonel de Bange** (exposé de Dominique Roucher)
  - L'aménagement de cette rue en Zone 30 pendant l'été 2009 a été fait sans concertation préalable mais dans le but de répondre rapidement à des demandes répétées de parents d'élèves. Il a soulevé une vive réaction des riverains et usagers à travers les associations de parents d'élèves FCPE et PEEP des écoles de la rue de Bange et l'association de Bange – Houdon. Il avait été décidé en 2002 de créer un mur continu de voitures pour protéger le trottoir côté pair fréquenté par les enfants, en rejetant sciemment la solution des chicanes qui vient d'être rétablie.
  - Au contraire des aménagements traités par la Commission Grands Projets et dont il a été question plus haut, le sujet est donc traité a posteriori par des actions correctives.
  - Corrections envisagées lors de la visite collective effectuée sur le terrain le 6 février 2010, et réponse des services techniques :
    - ✓ Pose de barrières et suppression d'une place de stationnement au niveau du n° 18 bis pour éviter que l'avant des bus ne balaie dangereusement le trottoir : réalisation en urgence début février.
    - ✓ Rétablissement du mur de voitures en stationnement et suppression de la place de stationnement formant chicane vers la rue de Valois.
    - ✓ Création d'un passage piétons supplémentaire, court et disposant d'une bonne visibilité, rue des Missionnaires à hauteur du N° 26.
    - ✓ La création de stops aux carrefours de la rue des Missionnaires avec les rues Sainte-Sophie et Sainte-Adélaïde n'a pas été retenue. En effet, selon les services, la mise en place de stop sur les rues doit en effet prioritairement être envisagée :
      - 1). pour assurer la priorité entre 2 voies supportant un trafic très différent (en privilégiant la voie de transit qui supporte le trafic le plus important),
      - 2). dans le cadre d'aménagements de zones 30, pour ralentir la circulation.La mise en place de stop doit cependant être limitée pour éviter les risques d'un non respect de ceux-ci ou pour ne pas accentuer la vitesse sur les voies perpendiculaires aux rues équipées de stop.

Pour les rues du quartier Notre Dame (dont la rue des Missionnaires) qui est, pour les services techniques, le régime de la priorité à droite à chaque carrefour, sachant que la rue des Missionnaires dispose déjà de chicanes avec un alternation du stationnement



- Selon Dominique Roucher, représentante de la Mairie aux Conseils des deux écoles de la rue de Bange, qui ont eu ce soir une réunion, les parents d'élèves de l'école maternelle sont satisfaits des corrections apportées, mais ceux de l'école primaire ne le sont pas totalement.
- Un Conseiller, bien au fait de la question depuis 2002, souligne que l'absence de concertation préalable constitue une grave bévue de la part du service de la voirie. Subsidiairement, il déplore que des accessoires inutiles et néfastes comme les faux-pavés en plastique collés dont la signification est incompréhensible aient été réalisés aux frais du contribuable.
  
- **Propreté** (exposé de Marie Seners)
  - A la demande de Magali Ordas, Maire-adjoint déléguée à l'Environnement, à la Propreté et à la Qualité de la vie, et dans la perspective que la propreté est l'affaire de tous et doit être améliorée par la base, deux Conseillers propreté sont à nommer dans chaque Conseil de quartier de Versailles. Leur mission consistera, en liaison avec l'agent référent du quartier, en l'occurrence Philippe Benoît pour Notre-Dame, à :
    - ✓ Relever régulièrement les anomalies propreté du quartier.
    - ✓ communiquer sur les problèmes de propreté.
    - ✓ participer au remplissage des grilles de propreté (les indicateurs IOP promus par Versailles au niveau national) deux fois par mois.
  - Deux volontaires se proposent et sont acceptés : Geneviève Schmitz et Claude Lavaste.
  - Un Conseiller souhaite que soit communiquée, en plus du numéro de téléphone « Allo Propreté », une adresse électronique sur laquelle on puisse signaler des problèmes de propreté. En effet la communication par courriel présente ces avantages qu'elle permet de transmettre des photos – plus parlantes qu'un discours – et qu'elle laisse une trace datée.
  
- **Révision du PLU** (question posée par un Conseiller)
  - Un Conseiller rappelle qu'une révision partielle du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Versailles est en cours d'élaboration, qu'il s'agit d'un sujet politique important car il détermine notre vie dans la cité sur le moyen terme ; il demande que les Conseils de quartier s'en saisissent, en particulier celui de Notre-Dame, même si les points de révision ne concernent pas toujours géographiquement tel ou tel quartier.
  - Marie Seners répond favorablement à cette demande et informe que le prochain Conseil de quartier (celui du 15 juin) recevra Michel Saporta, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme, aux Grands projets et au Patrimoine, qui traitera justement du PLU.
  
- **Mois Molière** (question posée par un Conseiller)
  - Le calendrier sera diffusé par mail aux Conseillers, dès qu'il sera établi.

Marie Seners remercie les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.